



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 16 janvier 2024

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS

Météo France a placé le département de la Somme en vigilance météorologique orange pour neige et verglas à partir du mercredi 17 janvier 00h00. Dans un contexte de températures négatives (de - 3°C à - 6°C), une perturbation active entraînera au milieu de la nuit des pluies verglaçantes, puis des chutes de neige engendrant des conditions de circulation difficile.

Les gestionnaires de voirie sont mobilisés pour permettre le maintien de la circulation avec notamment des opérations de pré-salage. Néanmoins ces conditions météorologiques sont susceptibles d'entraîner des difficultés sur les axes de circulation, en particulier le réseau secondaire et dans les transports urbains.

Un arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord instaure des mesures de gestion du trafic routier applicables ce mercredi 17 janvier de 00h00 à 12h00 :

– **Limitation de la vitesse** des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes :

- à 110 km/h sur les portions d'autoroute normalement limitées à 130 km/h,
- à 90 km/h sur les portions d'autoroute et routes nationales normalement limitées à 110 km/h.

– **Interdiction de circulation** des véhicules affectés au transport de marchandises, y compris les marchandises dangereuses, dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes sur l'ensemble des routes nationales et des autoroutes, **à l'exclusion de :**

- la portion de l'autoroute A4 située dans le département de l'Aisne, dans les deux sens de circulation,
- la portion de l'autoroute A16 située en la frontière belge et Calais, dans les départements du Nord et du Pas-de-calais, dans les deux sens de circulation.

En concertation avec l'ensemble des préfetures de la zone de défense Nord, le préfet de la Somme a décidé d'interdire la circulation des transports exceptionnels, des véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés au transport routier de marchandises y compris les véhicules de transport de matières dangereuses, et les véhicules avec remorque ou caravane, sur les routes départementales ce mercredi 17 janvier de 00h00 à 12h00.

Par ailleurs, le conseil régional des Hauts-de-France suspend les transports scolaires dans la Somme pour les journées du mercredi 17 et du jeudi 18 janvier.

Le préfet de la Somme appelle la population à la vigilance et à adopter les comportements suivants :

- *Reporter ses déplacements.*
- *Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.*
- *Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.*
- *Se protéger et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.*
- *Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.*